Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 11/04/2022 à 17h12
Réference de l'AR : 002-200043495-20220407-DEC202204_05-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 avril 2022

Délibération n°5

Date de convocation : le 30/03/22 Date d'affichage : le 19 AVR. 2022

Les membres du Conseil Communautaire se sont réunis le 7 avril 2022 à 18h00 à la salle des fêtes d'Aulnois sous Laon.

Sont présents : titulaires et suppléants avec voix délibérative :
Y.BRUN – J.BALITOUT – C.COULON - MP.TOKARSKI - JM.LHOMME – P. VAN HAMME – C. VUAROQUEAUX – JP. POULAIN - P.BERTELOOT – O.JOSSEAUX – F. LEAUTE - JM.RABOUILLE – C.BARAN – S.JUILLIART – F.FERON – P.MEZZAROBBA – F.BOUILLE – B.BUVRY – E.DELHAYE – S.LETOT-DURANDE – Y.ROBIN – S.DUPONT – Y.BUFFET – C.MATHIEU – F.JOLY – S.ETIENNE-CHARLES – P. MOZIN - G.BLANCHARD-DOUCHAIN – D.VALLIERE – D.PIERRE – A.DELEBARRE-TESSEDRE – MM.PASCUAL – JM.QUERE – A.LEFEVRE (présent à partir de la délibération n°56) - B.LEBEL – C.GUILLAUME – C.MEULLEMIESTRE – Y. RUDER – N. DRAGON – G.MONCOURTOIS - J.LECOMTE – C.LAMBERT – G.CHARLES – L.BOURGEOIS – P.PIRE – JL.LIENARD - M.KELLER – H.RIVIERE – M.FRAISE – P.DHENIN – R.SIMPHAL – P.MAQUIN

Absents excusés ayant donné pouvoir :
P.DEROCH à Y.BRUN - F.DEMAZURE à F.FERON - P.BIEDAL à B.BUVRY – F.HARANG à P.PIRE – Y.LEMOINE à JM.RABOUILLE – JM.WACK à P.BERTELOOT – AM.SAUVEZ à MM.PASCUAL - F. POIDEVIN à Y.BUFFET – A.LEFEVRE à E.DELHAYE (jusqu'à la délibération n° 55) – H.LAHYANI à JM.QUERE – H.DAUCHEZ à S.LETOT-DURANDE – E.GOULLIEUX à D.VALLIERE - A.TOURNEUX à Y.ROBIN – C.CHATELAIN à G.BLANCHARD-DOUCHAIN – M.BEAUFRERE à F.JOLY – MP.FOURDRAIN-FAY à S.ETIENNE-CHARLES - F.KARIMET à C.MEULLEMIESTRE – N.DUSSART à Y.RUDER – R.CARLIER à M.FRAISE

Absents Excusés : G.HARANT – D.VALISSANT - P.CERVI – P.DRUET – B.TRONEL

Objet : Compte de gestion du receveur – Budget annexe Office de Tourisme – Activité commerciale (SPIC)

Rapporteur : Fabrice FERON
Secrétaire de séance : Marie-Pierre TOKARSKI

Exposé :

J'ai l'honneur de vous donner lecture des résultats qui se dégagent du compte de gestion de Madame la Trésorière principale pour l'exercice 2021.

I - SECTION D'INVESTISSEMENT

A - Recettes

- De l'exercice 1 150,00 €
- Excédent antérieur reporté 5 930,00 €

B - Dépenses

- De l'exercice 0,00 €

Soit,
Un excédent de financement de la section d'investissement de : **7 080,00 €**

II - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - Recettes

- De l'exercice 535 295,27 €
- Excédent antérieur reporté 24 921,84 €

B - Dépenses

- De l'exercice 357 867,31 €

Soit,
Un résultat de la section de fonctionnement de : **202 349,80 €**

RESULTAT D'INVESTISSEMENT	+ 7 080,00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	+ 202 349,80 €
SOIT UN RESULTAT D'EXECUTION DE :	**+ 209 429,80 €**

Délibération :

Vu l'avis favorable du bureau,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, décide :

1. D'approuver ledit compte de gestion dont les écritures sont identiques au compte administratif de l'exercice.
2. De déclarer que le compte de gestion du budget annexe Office de Tourisme - Activité commerciale (SPIC), dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa publication et de sa notification

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE PRESIDENT
A COMPTER DU 19 AVR. 2022

Le Président

E. DELHAYE

Le Président

E. DELHAYE

Nombre de conseillers titulaires	: 75
Nombre de conseillers présents	: 51
Nombre de votes exprimés	: 70
Votes favorables	: 70
Votes défavorables	: 00
Abstentions	: 00